

Séance publique du 1^{er} juin 2022

Présent(e)s:	Thill Eric- bourgmestre Pletschette Camille, Zeimes Jean-Paul – échevins Kries Tessy, Pfeiffer Susi, Schloesser Alexis, Wirth François – conseillers Weis Yves – secrétaire communal
Vote par procuration :	/
Absent(e)(s):	Heischbourg Patrick, conseiller Zeimes Jean-Paul, pour les points 5 et 9 de la séance

Le CONSEIL COMMUNAL décide :

1.avec 6 voix pour et une voix contre d'approuver le compromis d'achat concernant l'acquisition d'un immeuble destiné à la création d'un logement abordable sis à L-9125 Schieren, Route de Luxembourg, n° 28 (n° cadastral 115/4903), conclu en date du 30 mai 2022 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren et les consorts Monsieur Dino de Cecco et Madame Anna Rosa de Cecco-Almeida Lourenco, sous condition d'une promesse de subside de la part du Ministère du Logement à raison de 75% avant la signature de l'acte notarié en question.

2. unanimement d'approuver l'état des restants 2021

- d'admettre

		Service ordinaire	Service extraordinaire
en reprises provisoires	22.937,49 €	22.937,49 €	
en décharges	610,20 €	610,20 €	
Total	23.547,69 €	23.547,69 €	

- d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».

3. **unanimentement** d'approuver provisoirement

- l'organisation scolaire de l'enseignement fondamental de la commune de Schieren pour l'année scolaire 2022/2023
- le plan d'encadrement périscolaire (PEP) de l'enseignement fondamental de la commune de Schieren pour l'année scolaire 2022/2023
- le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) de l'école fondamentale de la commune de Schieren pour la période 2021-2024, notamment pour l'année scolaire 2022/2023.

4. **unanimentement** d'approuver, dans le cadre des stipulations du « Pacte Climat 2.0 », :

- le catalogue des mesures « EEA »
- le « Leitbild 2.0 » ainsi que
- le plan d'action pour l'exercice 2022.

5. **unanimentement** d'approuver les règlements temporaires d'urgence de la circulation n° 20220519-1 et n° 20220601-1 arrêtés par le collège des bourgmestre et échevins.

6. de proposer **Madame GOERGEN Christiane** au poste vacant sous la dénomination « 1p cycle 2-4 100 % 2022/2023 » de la commune de Schieren.

7. **unanimentement** de fixer l'indemnité horaire concernant l'engagement temporaire de Monsieur Théo Noël au secrétariat communal.

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 1^{er} juin 2022.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 16 juin 2022
Le collège des bourgmestre et échevins